

INFORMATIONS BOURSES ET AIDES

Notre école souhaite rester accessible à tous et que les ressources financières ne constituent pas un obstacle majeur à l'entrée dans l'établissement. Il existe, pour cela, différentes aides :

Bourse d'Enseignement supérieur sur critères sociaux (bourse CROUS)

La bourse sur critères sociaux est attribuée par le CROUS. Le dossier social étudiant (D.S.E.) est à saisir sur le site internet **MesServices.etudiant.gouv.fr** jusqu'au 15 mai.

- ⇒ Afin que vous puissiez percevoir la bourse CROUS dès le mois de septembre, **vous devez déposer sur la plateforme d'Inscription en ligne** (ou au service des bourses), la notification d'attribution conditionnelle de bourse CROUS que vous avez reçue par mail.

Bourse au mérite (primo-entrants) – Formation vétérinaire

UniLaSalle a mis en place un dispositif visant à réduire les frais de scolarité des étudiants **primo entrants boursiers CROUS** ayant obtenu la mention TB (voir tableau ci-dessous), sous certaines conditions et en échange d'une contrepartie¹. Ce dispositif s'applique aux trois premières années postbac de la formation vétérinaire.

Admission en 1 ^{ère} année Étudiant vétérinaire ayant obtenu la Mention TB	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Pour les 8 premiers étudiants classés selon leur échelon de bourse sur critères sociaux (ordre décroissant de 7 à 0 bis) puis de leur moyenne au bac	75 %	75 %	75 %
Pour les autres étudiants boursiers	25 %	25 %	25 %

*sous conditions (voir ci-dessous)

Les conditions d'éligibilité

L'étudiant qui souhaite bénéficier de la bourse au mérite doit satisfaire à la fois à des critères financiers et académiques :

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS),
- Avoir un bon niveau scolaire :
Étudiant issu de terminale ou d'une formation diplômante l'année précédant l'entrée à UniLaSalle :
obtention du diplôme avec la mention très bien

Bourse au mérite (réinscrits) - 2^{ème} et 3^{ème} année Formation vétérinaire

*Conditions d'attribution de la bourse en 2^{ème} année de cursus pour les étudiants ayant intégré UniLaSalle en 1^{ère} année :

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS),
- Avoir obtenu la bourse au mérite en 1^{ère} année,
- Faire partie du 1^{er} quart de sa promotion à l'issue de l'année scolaire (critère prenant en compte la moyenne générale annuelle).

*Conditions d'attribution de la bourse en 3^{ème} année de cursus pour les étudiants ayant intégré UniLaSalle en 1^{ère} année :

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS),
- Avoir obtenu la bourse au mérite en 2^{ème} année,
- Faire partie du 1^{er} quart de sa promotion à l'issue de l'année scolaire (critère prenant en compte la moyenne générale annuelle).

¹LA CONTREPARTIE

L'étudiant bénéficiaire de ce dispositif s'engage à donner 20 heures au service de l'école en plus des 20 heures d'ESS (Engagement de Service et Solidarité) obligatoires pour tous les étudiants.

MODALITE

⇒ La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne.

Bourse au mérite (primo-entrants) – Formation Ingénieur

UniLaSalle a mis en place un dispositif visant à réduire les frais de scolarité des étudiants **primo-entrants boursiers CROUS** (voir tableau ci-dessous), sous certaines conditions et en échange d'une contrepartie¹.

Votre Niveau Scolaire		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Mention TB ou moyenne annuelle > 16	Admission en 1 ^{ère} année	70 %	70 %
	Admission en 2 ^{ème} année (sous conditions)		70 %
Mention B ou moyenne annuelle > 14	Admission en 1 ^{ère} année	40 %	40 %
	Admission en 2 ^{ème} année (sous conditions)		40 %
Mention AB ou moyenne annuelle > 12	Admission en 1 ^{ère} année	20 %	20 %
	Admission en 2 ^{ème} année (sous conditions)		20 %

*sous conditions (voir ci-dessous)

Mention Très Bien au diplôme qui a permis d'intégrer UniLaSalle : 70% des frais de scolarité gratuits en 1^{ère} année, 70% pris en charge en 2^{ème} année sous conditions.

Mention Bien au diplôme qui a permis d'intégrer UniLaSalle : 40% des frais de scolarité gratuits en 1^{ère} année, 40% pris en charge en 2^{ème} année sous conditions.

Mention Assez Bien au diplôme qui a permis d'intégrer UniLaSalle : 20% des frais de scolarité gratuits en 1^{ère} année, 20% pris en charge en 2^{ème} année sous conditions.

IMPORTANT

↳ Pour les 1^{ères} années, seule la mention obtenue au bac est prise en compte et non pas la moyenne des notes obtenues au bac. Par contre, la moyenne des notes est possible lorsqu'on intègre la 2^{ème} année (selon la formation retenue pour l'étude de la demande).

MODALITE

⇒ **La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne.**

Bourse au mérite (réinscrits) - Formation Ingénieur

*Conditions d'attribution de **la bourse en 2^{ème} année de cursus** pour les étudiants ayant intégré UniLaSalle en 1^{ère} année :

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS),
- Avoir obtenu la bourse au mérite en 1^{ère} année,
- Faire partie du 1^{er} quart de sa promotion à l'issue de l'année scolaire (critère prenant en compte la moyenne générale annuelle).

Vous n'avez pas de démarches à effectuer pour ce renouvellement.

Pour les élèves qui intègrent UniLaSalle en 2^{ème} année (après un bac), est pris en considération soit la mention obtenue au diplôme qui permet d'intégrer UniLaSalle (ex : BTS/DUT), soit la moyenne des notes de contrôle continu (ex : L1), sauf pour les prépa scientifiques et L1 PASS pour lesquelles il est retenu la mention au bac.

¹LA CONTREPARTIE

L'étudiant bénéficiaire de ce dispositif en 1^{ère} et/ou 2^{ème} année s'engage à donner 20 heures au service de l'école en plus des 20 heures d'ESS (Engagement de Service et Solidarité) obligatoires pour tous les étudiants.

A NOTER : Les étudiants intégrant l'école en 3^{ème} année ou en 4^{ème} année ne pourront y prétendre.

Autres Bourses

Bourses d'étude ENGIE : 5 bourses de 2 000 euros par an

Conditions :

- Être étudiant en 4^{ème} année d'ingénieur à UniLaSalle
- Être inscrit en formation d'ingénieur en Agronomie et Agro-industries (Beauvais et Rouen), ingénieur en Génie de l'Environnement (Rennes), ingénieur en Génie énergétique et systèmes numériques (Amiens)
- Être en formation initiale (sous statut étudiant)
- Avoir obtenu la mention B ou TB au bac ou équivalent pour les internationaux
- Être boursier d'état 2024-2025 pour les Français et sur appréciation des revenus de la famille pour les internationaux

Bourses d'étude Groupe ROULLIER : 10 bourses de 2 000 euros par an

Conditions :

- Être étudiant en 3^{ème} année d'ingénieur en Agronomie et Agro-industries (UniLaSalle Beauvais et UniLaSalle Rouen)
- Être en formation initiale (sous statut étudiant)
- Avoir obtenu la mention AB, B ou TB au bac ou équivalent pour les internationaux
- Être boursier d'état 2024-2025 pour les Français et sur appréciation des revenus de la famille pour les internationaux

Prêt à taux zéro en partenariat avec le Crédit Agricole Normandie Seine

En raison d'un contexte économique et social compliqué, UniLaSalle en partenariat avec le Crédit Agricole Normandie Seine propose aux étudiants en difficultés financières un prêt à taux zéro, de 1 500 € à 5 000 € et jusqu'à 10 000€ pour les étudiants vétérinaires, renouvelable une fois.

L'école se porte caution auprès de la banque partenaire et les frais de dossiers sont gratuits.

Le prêt est remboursable dans les 4 ans qui suivent la fin des études (possibilité d'anticiper) ou dans les 3 ans en cas d'arrêt des études.

Ce dispositif s'adresse à tous les étudiants sauf ceux qui sont inscrits en formation par alternance et les étudiants bénéficiaires d'une bourse Erasmus Mundus.

⇒ **Le dossier est à télécharger lors de l'inscription en ligne et à déposer dûment complété sur la plateforme d'inscription en ligne.**

Aide pour les étudiants en difficulté sociale

Par ailleurs les étudiants en grande difficulté sociale peuvent déposer une demande de bourse ou de prêt d'honneur auprès de la Fondation Jean-Baptiste GAGNE. La gestion de ce dispositif est assurée par UniLaSalle ; une commission ad hoc examine et statue sur les dossiers (courant novembre). Le dossier est à retirer le jour de la rentrée ou à défaut à demander au service comptabilité.